



LE CODE

Inscription

Obligatoire pour passer le permis, vous pouvez vous inscrire à l'examen du code de la route à partir de 16 ans pour le permis B et 15 ans dans le cadre de la Conduite Accompagnée.

Vous avez deux possibilités pour vous inscrire à l'examen :

- Vous chargez l'auto-école de le faire, la redevance de 30 € demandée par le centre agréé vous sera refacturée à l'identique.
- Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire vous-même pour passer l'épreuve du code dans un centre agréé par l'État. Vous devez régler une somme de 30 € pour passer l'examen du code. Vos coordonnées bancaires vous seront demandées à la fin de la procédure d'inscription.

Il est à noter qu'en cas d'échec à l'examen cette somme de 30 € sera à payer à chaque nouvelle tentative d'obtention.

Formation

La formation théorique

Il s'agit là des bases qui vous permettront d'acquérir les connaissances réglementaires et comportementales qui régiront votre vie de conducteur.

Cette formation est constituée d'une base de données, régulièrement enrichie, de questions susceptibles d'être posées lors de l'examen. Elle peut se dérouler en salle, généralement en présence d'un enseignant qui donne les corrections et répond à vos interrogations, ou en ligne via un forfait optionnel. Dans tous les cas un suivi informatisé a lieu.

L'apprentissage du code de la route comporte 10 thèmes :

- La circulation routière (*signalisation, priorité, règles de circulation, croisement-dépassement, arrêt-stationnement*)
- Le conducteur (*conduire, état du conducteur*)
- La route (*conduite en conditions difficiles, sur autoroute, en zone dangereuse*)
- Les autres usagers (*partage de la rue, aménagements, zones d'incertitudes*)
- Les notions diverses (*documents et équipements, chargement, passagers, permis et sanctions*)
- Les premiers secours (*Comportement en cas d'accident*)
- Prendre et quitter son véhicule (*installation au poste de conduite, précautions à prendre*)
- La mécanique et les équipements (*le fonctionnement, l'entretien et le dépannage*)
- La sécurité du passager et du véhicule (*l'installation sécurisée de tous les passagers, les nouvelles technologies*)
- L'environnement (*Eco-conduite, Ecomobilité, pollution*)

La formation thématique

Cette partie de la formation se passe en salle, animée par un enseignant de la conduite.

Les thématiques suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive, sont traitées :



LE CODE

- La conduite de nuit
- La conduite et les intempéries
- L'alcool et les stupéfiants
- La fatigue
- Les croisements et dépassements
- La signalisation
- Le véhicule et ses équipements
- Le comportement en cas d'accident
- La vitesse
- Le stationnement
- L'installation du conducteur
- Les cyclistes et EDPM
- Le téléphone
- Les piétons
- Infractions et sanctions
-

Examen

Le jour de l'épreuve, il faut se munir d'une pièce d'identité valide ou périmée depuis moins de 2 ans et de votre convocation.

Vous devrez obtenir un minimum de 35 bonnes réponses pour être reçu à l'examen et vous recevez les résultats par courrier postal ou électronique.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à partir de la date d'obtention du code, passer l'examen pratique de conduite. Pendant ces 5 ans, il n'y a pas de limite de présentations à l'épreuve pratique.

Si vous avez déjà un autre permis de conduire, comprenant code et conduite, depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite.

Le bénéfice du code reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie du permis de conduire.

Attention, il existe un code spécifique (ETM) pour les permis 2 roues.

Nos cours et horaires

Tous nos cours sont assurés par un enseignant diplômé afin de vous apporter les corrections et réponses et à vos questions

Un examen blanc en condition d'examen (casque + tablette) sera réalisé.

Horaires :

Théorique : 11 h 00 : Mardi, mercredi, vendredi, samedi
18 h 30 : Mardi, mercredi, vendredi

Thématique : 11h 00 et 18 h 30 le jeudi